



## Victime de menaces et démission de contrat intérimaire

Par **vero2014**, le **27/04/2014** à **03:40**

Bonsoir,

Suite à des menaces à l'encontre de mon intégration physique proférées par une employée avec qui je travaillais directement seule dans le bureau et qui me formait. J'ai décidé de rompre mon contrat de mission le jour ou cette évènement ces déroulés après 3 jours de missions d'intérim qui était le renouvellement d'une semaine d'intérim auparavant pour la même entreprise. J'ai prévenu le responsable de l'entreprise le jour même qui n'a pas daigné répondre à mon mail ainsi que l'agence d'intérim de ces faits de menaces qui étaient la conséquence de la rupture de mon contrat intérimaire.

Je viens de recevoir mes papiers administratifs et je constate que je n'ai pas été rémunérée de 3 jours de missions pour lesquelles j'ai travaillées avant de rompre ma mission. Alors que suite à ce préjudice l'agence d'intérim m'a confirmé à l'orale qu'ils me paieront bien les 3 jours de missions travaillées bien qu'il soit rompu à mon initiative. Est-ce normal que je n'ai pas été rémunérée de ces 3 jours travaillés alors que j'ai rompu mon contrat en raison de menaces à mon encontre qui ne pouvait qu'être irréversible pour la suite de mes relations de travail avec cette employée?

De plus lorsque j'ai interrompu mon contrat j'avais 2 semaines de missions intérimaires supplémentaires. Puis je-êtré rémunérée de ces 2 semaines de mission en raison d'un préjudice morale subit suite à ces menaces de la part d'une employée?

Par ailleurs est ce légale de ne pas effectuer de visite médicale alors que j'ai passé la période d'essai pour cette mission intérimaire?

Merci d'avance pour la réponse